

COMMISSION SUR L'ÉTAT D'URGENCE

RAPPORT INSTITUTIONNEL - BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

1.0 APERÇU DU MINISTÈRE

A. Le Bureau du Conseil privé

1. Le Bureau du Conseil privé (BCP) relève directement du Premier Ministre. Le BCP :
 - Soutient l'élaboration et la mise en œuvre des programmes stratégiques et législatifs du gouvernement du Canada;
 - Coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays; Et
 - Contribue au bon fonctionnement du Cabinet.

2. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé, qui est également secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique. La greffière du Conseil privé est Janice Charette. La greffière a trois rôles principaux:
 - **Sous-ministre auprès du Premier Ministre.** En tant que sous-ministre du Premier Ministre, la greffière est la plus haute conseillère de la fonction publique auprès du Premier Ministre et est responsable de l'administration du BCP. Le travail de la greffière consiste à conseiller le Premier Ministre et les ministres du Cabinet dans l'exercice des fonctions exécutives du gouvernement. La Sous-ministre fait son travail de façon objective, non partisane et en ayant une perspective de politique publique.

 - **Secrétaire du Cabinet.** En tant que secrétaire du Cabinet, la greffière est chargée de soutenir les processus décisionnels efficaces du gouvernement. Cela implique de travailler avec les ministères et les agences pour développer des options et des choix politiques pour le gouvernement, de conseiller et d'aider les ministres à prendre des décisions politiques, et d'exercer un rôle de coordonnateur et de rassembleur afin d'assurer la mise en œuvre de ces décisions. La greffière donne également des conseils sur les processus préconisés par le Cabinet (par exemple, quels processus ou comités sont appropriés à une situation donnée dans l'optique de la bonne gouvernance) et veille à ce que toutes les réunions du Cabinet soient bien structurées et soutenues, avec des exposés sur les informations et la documentation nécessaires aux ministres pour prendre des décisions éclairées. La greffière est également chargée de veiller à ce que les décisions soient correctement consignées et transcrites avec précision dans les procès-verbaux. La greffière informe les ministères et organismes des décisions du Cabinet, collabore avec la fonction

publique pour exécuter les décisions en temps opportun et de manière efficace et appuie la mise en œuvre adéquate des décisions du Cabinet dans l'ensemble du gouvernement fédéral.

- **Chef de la fonction publique fédérale.** En tant que chef de la fonction publique, la greffière a la responsabilité globale de la fonction publique en tant qu'institution. Elle conseille également le Premier Ministre sur le fonctionnement et les activités de la fonction publique, y compris celles entreprises par d'autres sous-ministres au sein du gouvernement.
3. La greffière est appuyée par la sous-greffière du Conseil privé. La sous-greffière soutient la greffière dans toutes ses responsabilités, notamment en lui donnant des conseils sur les options politiques. Elle a de plus le pouvoir de réunir les sous-ministres ou d'autres représentants des ministères afin de fournir des réponses coordonnées de la part du gouvernement. Elle soutient les autres sous-secrétaires du BCP dans l'exercice de leurs responsabilités. La sous-greffière du Conseil privé est Nathalie G. Drouin.

B. Bureau du Premier Ministre

4. Le Bureau du Premier Ministre (BPM) appuie le travail du Premier Ministre du Canada, le Premier Ministre Trudeau.

C. Autres ministres soutenant le bureau du Premier Ministre

5. En plus du travail effectué par les ministères et les organismes du gouvernement, les ministres suivants, en tant que membres du Cabinet, ont appuyé le travail du Premier Ministre pendant l'occupation de la région de la capitale nationale et les blocages aux points d'entrée dans tout le pays.
6. Le président du Conseil privé de la Reine et ministre de la protection civile est le Ministre Blair. Le mandat du ministre consiste notamment à coordonner les efforts visant à renforcer la protection civile et la gestion des urgences au Canada. Le ministre est soutenu par le Secrétariat de la protection civile et relance suite à la COVID (SPCRC) au sein du BCP.
7. Le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités est le Ministre LeBlanc.¹ Le mandat du ministre comprend la direction de l'engagement du gouvernement avec les autres niveaux de gouvernement. Le ministre est appuyé par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales du BCP.
8. Le ministre du patrimoine canadien et lieutenant du Québec est le ministre Rodriguez. Le ministre est appuyé par le BCP-SAI et son mandat consiste à agir en tant qu'interlocuteur clé entre le gouvernement et la province de Québec.

¹ Bien que le ministre LeBlanc soit le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, les activités dont il est question ici ont trait au portefeuille des Affaires intergouvernementales, il sera donc nommé comme tel dans le présent rapport.

D. Principaux secrétariats du Bureau du Conseil privé ayant participé à la réponse à l'occupation et aux blocages

9. Le BCP est composé de plusieurs secrétariats, dont la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du Premier Ministre, Affaires intergouvernementales, Opérations (y compris la politique de développement social, la politique de développement économique et régional et les décrets), Plans et consultations, Législation planification parlementaire et appareil gouvernemental et Personnel supérieur. Les secrétariats les plus pertinents aux fins du présent rapport sont décrits plus en détail ci-dessous.

La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du Premier Ministre et les secrétariats en appui

10. Le rôle de la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement est de fournir au Premier Ministre des évaluations stratégiques, des conseils en matière de politique stratégique et des conseils opérationnels concernant les affaires étrangères et la défense nationale, la sécurité nationale et le renseignement, ainsi que la préparation et la gestion des situations d'urgence. Dans le cadre de cette mission, la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement collabore avec la communauté de la sécurité et du renseignement et la coordonne dans l'ensemble du gouvernement fédéral. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement est Jody Thomas.
11. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement est soutenue par quatre secrétariats : le Secrétariat à la sécurité et au renseignement, le Secrétariat à l'évaluation du renseignement, le Secrétariat aux politiques étrangères et à la défense, et le Secrétariat de la protection civile et relance suite à la COVID.
12. Le Secrétariat de la sécurité et du renseignement (S&R) fournit des conseils stratégiques et un soutien à la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement sur les questions de sécurité nationale et de renseignement, notamment en coordonnant les initiatives de développement opérationnel et politique et en assurant des fonctions de gestion pour les comités interministériels de haut niveau. Il aide également la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement à breffer au besoin le Premier Ministre et le Cabinet sur des questions importantes de sécurité nationale, politiques, opérations et crises. Michael MacDonald est le secrétaire adjoint du Cabinet, Sécurité et renseignement.
13. Le Secrétariat d'évaluation du renseignement (SER) est chargé de fournir des analyses et des évaluations du renseignement sur les tendances et les développements étrangers qui auront un impact sur les intérêts canadiens. Les rapports du SER s'appuient sur des sources ouvertes et des renseignements diplomatiques, ainsi que sur des renseignements classifiés provenant de partenaires étrangers, de ministères et organismes nationaux. Martin Green est le secrétaire adjoint du Cabinet, Évaluation du renseignement.

14. Le Secrétariat de la politique étrangère et à la défense (SPED) est chargé de surveiller, de coordonner et de fournir des conseils sur les questions internationales, y compris la diplomatie internationale, la sécurité, la défense, le commerce, l'aide au développement, l'environnement, le droit international et les droits de la personne et les domaines connexes. Il soutient également le Comité du Cabinet chargé des affaires du Canada dans le monde. Dan Costello est le conseiller en matière de politique étrangère et de défense auprès du Premier Ministre.
15. Le Secrétariat de la protection civile et relance suite à la COVID (SPCRC) est un nouveau secrétariat qui a été mis en place à la suite de la création du rôle dédié du ministre de la protection civile en octobre 2021. Le SPCRC soutient le ministre dans la coordination horizontale des activités du gouvernement fédéral liées aux phases aiguës des interventions rapides en cas d'urgence, aux politiques relatives à la préparation et à la gestion des urgences, et dans la coordination du soutien du gouvernement en matière d'intervention et de rétablissement dans le cadre de la COVID-19.² Il soutient également le Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences. Le SPCRC travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, en tant que ministère désigné pour soutenir le ministre de la protection civile. La sous-secrétaire du Cabinet pour le SPCRC est Jacqueline Bogden.
16. En plus des informations provenant de ces quatre secrétariats, la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement s'appuie sur les informations fournies par la communauté de la sécurité et du renseignement, notamment les mises à jour sur les incidents de sécurité en cours et les renseignements sur les menaces pour la sécurité nationale. Bien que ces informations soient essentielles pour dresser un tableau permettant de comprendre les menaces pour la sécurité nationale, elles comportent inévitablement des lacunes. L'un des aspects du rôle de la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement, qui consiste à éclairer la prise de décision, est d'identifier les limites des capacités de la communauté de la sécurité et du renseignement (par exemple l'absence d'outils permettant de recueillir et d'évaluer les renseignements de source ouverte) et de mettre en évidence le potentiel d'informations inconnues.
17. Grâce à sa participation à diverses réunions de comités du Cabinet (décrites ci-dessous), la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a fourni des informations au Cabinet sur les aspects de sécurité et de renseignement de l'occupation et des blocages. Ces exposés présentaient les informations et les renseignements disponibles, pertinents et factuels sur l'évolution de la situation au Canada. L'information fournie dans les exposés provenait de diverses sources, dont des agences de renseignement, des organismes d'application de la loi, des ministères et organismes fédéraux, des partenaires municipaux et provinciaux et des sources ouvertes. Les séances d'information ne comportaient pas de conseils ni de recommandations. Ces séances d'information sont résumées dans les descriptions des réunions pertinentes plus loin dans ce rapport.

² Voir la lettre de mandat du Ministre Blair pour des conseils supplémentaires sur les domaines relevant de son mandat, en ligne : <<https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-president-du-conseil-privé-du-roi-canada-et>> [[Lettre de mandat du président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre de la Protection civile \(pm.gc.ca\)](#)]

Secrétariat aux affaires intergouvernementales

18. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales (SAI) est dirigé par un sous-ministre et trois sous-ministres adjoints. Le sous-ministre des affaires intergouvernementales est Michael Vandergrift (qui est également le sous-secrétaire du Cabinet pour la planification et les consultations, tel qu'expliqué plus en détail ci-dessous au paragraphe 25). Le SAI a plusieurs fonctions clés :

- Soutien à l'engagement bilatéral et multilatéral : Le SAI fournit des conseils et un soutien au Premier Ministre et au ministre des affaires intergouvernementales dans le cadre de leurs réunions bilatérales et multilatérales et de leur engagement avec leurs homologues et intervenants provinciaux et territoriaux, y compris les ministres et les premiers ministres, ainsi que dans le cadre de réunions avec des représentants municipaux et d'autres intervenants.
- Soutien aux questions bilatérales, régionales et multilatérales : Le SAI fournit des conseils et un soutien sur des questions bilatérales, régionales et multilatérales et sur des projets/initiatives spécifiques, tels que les projets d'infrastructure, ainsi que sur les négociations bilatérales avec toutes les juridictions (par exemple, logement, infrastructure, large bande, immigration, garde d'enfants).
- Soutien en matière de politiques : Le SAI travaille avec ses collègues du BPC et d'autres ministères pour faire avancer les domaines prioritaires, en défendant la cohérence et l'alignement de l'approche fédérale envers les provinces et les territoires et en faisant en sorte que les considérations provinciales et territoriales soient correctement prises en compte dans le programme fédéral. L'équipe fournit également un soutien en matière de politiques sur les questions de fédéralisme canadien, ainsi que sur la gestion efficace des affaires intergouvernementales et l'utilisation de divers instruments de négociation intergouvernementale. Le SAI soutient également le ministre des Affaires intergouvernementales en matière de commerce intérieur, en supervisant la mise en œuvre des engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange du Canada.
- Soutien du Cabinet : Fournit au Premier Ministre, au Ministre des Affaires Intergouvernementales et au Lieutenant du Québec des informations et des conseils pour les soutenir dans leur participation au sein du Cabinet et aux comités du Cabinet.

Secrétariat des opérations

19. Le Secrétariat des opérations fournit des conseils stratégiques au Premier Ministre, au Cabinet et au greffier du Conseil privé, et assure la coordination interministérielle d'un large éventail de questions relatives aux politiques et aux programmes qui préoccupent le gouvernement. Le Secrétariat des opérations est soutenu par les secrétariats de la Politique de développement social (PDS) et de la Politique de développement économique et régional (PDER), ainsi que par la Division des décrets et le Service du système des dossiers du Cabinet. Le sous-secrétaire du Cabinet, section Opérations, est Shawn Tupper
20. Le PDS travaille avec le Ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres ministères sur un large éventail de politiques sociales et sur des questions de financement connexes concernant la santé, la sécurité publique, les services de police et correctionnels, la justice et les droits de la personne, les relations avec les autochtones, la citoyenneté et l'immigration, le développement des compétences, l'éducation postsecondaire, l'assurance-emploi, la sécurité du revenu, la culture, les langues officielles, le multiculturalisme, les anciens combattants, les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées et le statut de la femme.
21. Le PDER travaille avec le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres ministères sur des politiques clés et des questions de financement connexes concernant les ressources naturelles, l'agriculture, les pêches et les océans, l'environnement, les sciences et la technologie, le développement régional, les transports, les télécommunications, les infrastructures et les collectivités, le commerce, les investissements et la politique de la concurrence.
22. La Division des décrets, qui fournit des services de secrétariat au Comité du Cabinet du Conseil du Trésor, est responsable de l'approbation des décrets, des règlements et des autres textes réglementaires et administre la *Loi sur les textes réglementaires* concernant l'enregistrement et la publication des textes réglementaires dans la *Gazette du Canada*
23. La Division des opérations et des affaires du Cabinet fournit des services de soutien administratif au Cabinet et aux comités du Cabinet. L'unité est responsable du format, de la distribution et du contrôle des documents du Cabinet, des ordres du jour des réunions des comités du Cabinet, des mémoires au Cabinet et des autres documents, ainsi que de la coordination de la logistique des réunions du Cabinet ou des comités du Cabinet, notamment en fournissant des invitations.

Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire

24. Le Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire (L&PP) conseille le Premier Ministre, le Leader parlementaire du gouvernement et le greffier du Conseil privé sur les affaires parlementaires et sur la gestion du programme législatif du gouvernement. Dans le contexte de l'occupation et des blocages, le L&PP a fourni des conseils sur les exigences parlementaires résultant de la proclamation de l'état d'urgence. Il a notamment apporté son soutien au dépôt des documents relatifs à la déclaration de l'état d'urgence, à savoir le rapport aux chambres

du Parlement : Rapport de consultation sur la *Loi sur les mesures d'urgence*,³ la Motion de ratification de la déclaration de situation de crise⁴ et l'explication en vertu du paragraphe 58(1) de la *Loi sur les mesures d'urgence*.⁵ Paul MacKinnon, sous-secrétaire du Cabinet, section Gouvernance, supervise le L&PP.

Secrétariat des communications et des consultations

25. Le Secrétariat des communications et des consultations fournit un soutien en matière de communications au Cabinet du Premier Ministre (CPM), aux ministres et aux conseillers spéciaux relevant du portefeuille du BCP, au leader du gouvernement à la Chambre, à la greffière et la sous-greffière. Le Secrétariat des communications et des consultations joue un rôle clé en soutenant la bonne coordination horizontale des initiatives de communication du gouvernement du Canada. Le secrétariat fournit également aux clients du CPM et du BCP une gamme complète de services de suivi des médias et d'analyse de l'opinion publique. Michael Vandergrift, sous-secrétaire du Cabinet pour les plans et les consultations, supervise le Secrétariat des communications et des consultations.

E. Principaux comités

26. Divers comités ont été impliqués afin de faciliter le développement, la coordination, la prise de décision et l'exécution de la réponse du gouvernement à l'occupation et aux blocages. Outre les réunions formelles des comités, des comités quotidiens ont été organisés pour un petit groupe de ministres les plus impliqués,⁶ qui ont débuté le 27 janvier et se sont tenus tous les jours jusqu'au 12 février, puis le 18 février.
27. La composition et les activités des comités formels impliqués sont les suivantes.

Comités des ministères et organismes fédéraux

- a) **Comité des opérations de sécurité nationale des sous-ministres adjoints (COSN SSA).** Le COSN SSA est un organe de coordination et de partage de l'information entre les principaux ministères et organismes de la communauté de la sécurité nationale. Le comité veille à ce que les mesures prises par les membres en réponse à diverses questions opérationnelles soient bien informées, à ce que la connaissance globale de la situation des membres concernant les questions opérationnelles soit améliorée grâce à un partage ouvert et collégial, et à ce que les membres individuels puissent sensibiliser et conseiller les sous-ministres respectifs et les tables de gouvernance des sous-ministres sur les questions opérationnelles. Le COSN SSA compte parmi ses membres des sous-ministres adjoints (ou des fonctionnaires de niveau équivalent) du BPC, de la Sécurité publique (SP), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); du Département de la

³ SSM.CAN.00000123_REL.0001 and SSM.CAN.00000124_REL.0001, Rapport (FR) et (ANG). Rapport de consultation sur la *Loi sur les mesures d'urgence* (FR) et (ANG).

⁴ SSM.CAN.00000119_REL.0001 and SSM.CAN.00000120_REL.0001, Motion de ratification de la déclaration de situation de crise (FR) et (ANG).

⁵ SSM.CAN.00000104_REL.0001 and SSM.CAN.00000105_REL.0001, Explication en vertu du paragraphe 58(1) de la *Loi sur les mesures d'urgence* (FR) et (ANG), 14 février 2022.

⁶ Plus précisément, les ministres de la Protection civile, de la Sécurité publique, des Affaires intergouvernementales et des Transports et, pour certaines réunions, le ministre de la Justice.

Défense nationale (DDN); des Forces armées canadiennes (FAC), du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS); l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC); Affaires mondiales Canada; Transports Canada; le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CAODFC); l'Établissement de sécurité des télécommunications (EST); et le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET). D'autres ministères et organismes peuvent être invités à participer aux réunions du comité selon la nature de la menace/l'incident.

Pendant l'occupation et les blocages, le COSN SSA s'est réuni quotidiennement pour partager des informations et des renseignements, s'informer de la situation et faciliter la coordination entre les départements dans leurs réponses aux événements.

- b) **Comité de coordination opérationnelle des sous-ministres (CCOSM).** Le CCOSM fournit une orientation et permet une action collective en réponse aux incidents. Il constitue un forum important pour l'échange d'informations et la coordination entre les hauts fonctionnaires du gouvernement sur les questions de sécurité nationale. Les réunions du CCOSM sont convoquées par la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement. Le CCOSM se réunit régulièrement (habituellement chaque semaine, mais plus fréquemment au besoin), car il permet aux sous-ministres de connaître la situation et de gérer les questions prioritaires du jour. Le CCOSM comprend des sous-ministres de toute la communauté gouvernementale de la sécurité et du renseignement, y compris la GRC, DDN, FAC, SP, SCRS, ASFC, Transports Canada et l'EST. Le CCOSM s'est réuni fréquemment de façon ponctuelle pendant l'occupation et les blocages afin de partager les renseignements et l'information relatifs aux activités de protestation et d'assurer une réponse coordonnée

Comités du Cabinet

- a) **Comité du Cabinet chargé de la sécurité et des urgences (CSU).** Le CSU est un comité permanent du Cabinet. L'objectif du CSU est de se pencher sur les menaces et les risques pour la sécurité du Canada et des Canadiens, gérer les situations d'urgence en cours et assurer un leadership stratégique, intégré et prospectif pour la gestion des urgences (atténuation, préparation, intervention et rétablissement). Les réunions du CSU peuvent porter sur l'examen de propositions de politiques dans les domaines relevant de son mandat, ainsi que sur des séances d'information sur une question spécifique de sûreté, de sécurité ou d'urgence dans le pays ou touchant celui-ci. Le CSU tient des réunions régulières et (comme tous les autres comités) peut également être convoqué sur une base ponctuelle lorsqu'une question est urgente, sérieuse ou importante. Le CSU peut recommander des secteurs qui peuvent nécessiter une action, mais toute décision qu'il prend ou tout nouveau pouvoir politique qu'il identifie pour les ministres est soumis à la

ratification de l'ensemble du Cabinet. Il est présidé par le ministre de la Protection civile, le ministre Blair. Il a été créé en tant que comité officiel du Cabinet suite à l'élection de 2021.⁷

L'occupation et les blocages ont été examinés lors de trois réunions du CSU (décrites plus en détail ci-dessous) afin de s'assurer que les ministres étaient informés de l'évolution de la situation, et afin de discuter de la réponse du gouvernement et des options pour soutenir la résolution de la situation.

- b) **Groupe d'intervention en cas d'incident (GII).** Le GII est un comité formé spécialement pour réagir aux urgences, qui se réunit dans l'éventualité d'une crise nationale ou lors d'incidents survenus ailleurs ayant des conséquences importantes pour le Canada. Il est convoqué lorsqu'il y a un problème particulier qui doit être géré par une réponse de l'ensemble du gouvernement et reste généralement en vigueur jusqu'à ce que ce niveau de gestion ne soit plus nécessaire, selon le jugement du président. Bien qu'il soit de nature ponctuelle, il vise à diriger et à coordonner une intervention fédérale rapide et efficace en cas d'incident et à faciliter l'échange d'information à l'appui des ministres. Il est présidé par le Premier Ministre et n'a pas de composition fixe: en tant que groupe de travail des ministres, il est composé, à tout moment, des ministres concernés et des hauts dirigeants du gouvernement, selon les besoins, en fonction de la nature de l'incident.⁸

Le GII est conçu pour être orienté vers l'action et les opérations plutôt que vers les politiques. Dans ce contexte, les hauts fonctionnaires jouent un rôle participatif beaucoup plus important et plus actif au sein du GII. Les comptes rendus des réunions du GII peuvent être rendus publics.

Le GII s'est réuni onze fois en relation avec l'occupation et les blocages et pour sept de ces réunions, des comptes rendus ont été publiés sur le site Internet du Premier Ministre.

2.0 Rôle du BPC en soutien à la réponse du gouvernement à l'occupation et aux blocages de 2022

A. Suivi et évaluation de l'évolution de la situation

28. Comme il le fait dans d'autres situations nouvelles ou inédites, le BPC a travaillé de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux afin de surveiller et de mettre au point une connaissance à jour de la situation et d'évaluer l'évolution des circonstances avant l'arrivée du convoi de protestation à Ottawa et au fur et à mesure qu'il se transformait en une occupation et en blocages aux points d'entrée critiques du pays. Pour ce faire, le BCP a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires en matière de sécurité et de renseignement, notamment le SCRS, la GRC, le Service de protection du Parlement, le sergent d'armes et les services de police, ainsi que l'ASFC et Transports Canada.

⁷ Mandat du Comité du Cabinet sur la sûreté, la sécurité et les situations d'urgence, en ligne : < <https://pm.gc.ca/en/cabinet-committee-mandate-and-membership#security>>, [[Mandat et composition des comités du Cabinet \(pm.gc.ca\)](https://pm.gc.ca/fr/mandat-et-composition-des-comites-du-cabinet#intervention-incident)]

⁸ Mandat du Groupe d'intervention en cas d'incident, en ligne : < <https://pm.gc.ca/fr/mandat-et-composition-des-comites-du-cabinet#intervention-incident>>, [[Mandat et composition des comités du Cabinet \(pm.gc.ca\)](https://pm.gc.ca/fr/mandat-et-composition-des-comites-du-cabinet#intervention-incident)]

29. Le but de cette surveillance et de cette évaluation était de déterminer de façon continue l'impact potentiel de l'évolution de la situation sur les intérêts et les responsabilités du gouvernement fédéral, y compris la nécessité d'une action fédérale ou d'une aide fédérale à d'autres niveaux de gouvernement. Par exemple, au début des manifestations du convoi à Ottawa, le gouvernement voulait s'assurer que ses domaines de responsabilité - par exemple, la sécurité du Premier Ministre et d'autres personnes, les terres et les propriétés fédérales, les employés fédéraux travaillant dans les bâtiments entourant la zone touchée - étaient protégés. Le gouvernement avait également la responsabilité d'évaluer la situation du point de vue de la sécurité nationale afin de déterminer s'il y avait un risque accru pour la sécurité nationale ou une menace pour les personnes, les institutions gouvernementales ou les infrastructures essentielles de la nation. Au cours des événements, le BCP a dû continuellement surveiller et évaluer si le gouvernement du Canada devait prendre des mesures pour répondre à l'évolution de la situation et, le cas échéant, de quelle ampleur. Le BCP a travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes pour déterminer les conseils à donner à la fonction publique et pour aider le Premier Ministre et le Cabinet dans leur connaissance et leur compréhension de la situation dynamique et évolutive.
30. Comme d'autres ministères et agences impliqués, le BCP a reçu des rapports sur les protestations du convoi, ainsi que sur l'occupation et les blocages qui ont suivi, de diverses sources. Il s'agissait notamment (sans s'y limiter) de comptes rendus quotidiens des opérations du Centre des opérations du gouvernement (COG), de rapports de la GRC, y compris de l'Équipe de renseignement sur la criminalité à caractère idéologique, et d'évaluations du CIET. De plus, les organisations au sein du BCP ont également produit divers rapports. Par exemple, la cellule de gestion de crise a produit des mises à jour fréquentes sur la situation à l'intérieur et autour de l'enceinte parlementaire, conformément à son mandat.⁹
31. À partir du mardi 25 janvier 2022, des appels quotidiens ont eu lieu au sein du BCP, réunissant des experts en la matière et des cadres supérieurs clés, ainsi que des membres du personnel des bureaux du ministre de la Protection civile et du Premier Ministre, afin de fournir des exposés sur la situation et de partager des informations sur les premières mesures prises.

B. Coordination des activités fédérales, séances d'information pour les ministres et soutien au Cabinet

32. Comme indiqué précédemment, à partir du 27 janvier, le BCP a collaboré avec les ministères et organismes concernés pour organiser des séances d'information quotidiennes sur l'évolution de la situation à l'intention d'un petit groupe de ministres et de hauts fonctionnaires les plus impliqués.¹⁰ Le BCP était également responsable de la

⁹ Voir par exemple le document SSM.CAN.00000078_REL.0001 Cellule de gestion de crise– Démonstration à Ottawa ce week-end, daté du 28 janvier 2022. La cellule de gestion de crise est un bureau de veille 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 qui fournit des conseils d'experts, des orientations, des services, une coordination et un soutien en matière de gestion de la sécurité au BCP, au BPM, aux ministres du portefeuille du BCP et à la communauté des OSC. Elle travaille ouvertement et en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, les forces de l'ordre et les partenaires externes.

¹⁰ En particulier, les ministres de la Protection civile, de la Sécurité publique, des Affaires intergouvernementales et des Transports et, pour certaines réunions, le ministre de la Justice.

convocation et de l'organisation des réunions des ministères et organismes concernés, y compris le CCOSM, ainsi que des réunions du Cabinet et des comités du Cabinet, y compris l'ESS et le GII (tel que décrit précédemment dans ce document). Ces séances d'information et ces réunions quotidiennes ont permis aux ministres et aux hauts fonctionnaires d'avoir une compréhension commune de l'évolution de la situation, d'identifier les implications pour le gouvernement, de passer en revue les actions en cours ou à venir, et d'identifier les lacunes, les risques ou les menaces qui pourraient devoir être atténués ou traités.

33. Compte tenu de la nature de la situation évolutive et urgente et de la nécessité de prendre des décisions rapides, le soutien apporté au Cabinet et aux comités du Cabinet dans le cadre de ces événements a dû être adapté. Par exemple, en raison de l'urgence et du rythme rapide de ces événements sans précédent, le temps a manqué pour préparer les documents habituels des réunions du Cabinet. Beaucoup plus de séances d'information ont eu lieu exclusivement sous forme de présentation et de discussion orales que lorsque le Cabinet examine, par exemple, des décisions politiques majeures qui sont élaborées sur des semaines et des mois. Toutefois, des ordres du jour officiel ont été préparés et des procès-verbaux ont été rédigés tout au long de ces événements pour les réunions du Cabinet et des comités du Cabinet, y compris le GII.
34. Avant même les appels quotidiens du BCP mentionnés ci-dessus, le BCP a commencé à fournir des mises à jour au personnel du Cabinet du Premier Ministre.¹¹ Le dimanche du premier week-end, le 30 janvier, le Premier Ministre a été informé par le BCP des manifestations. Le Parlement devait reprendre ses travaux le lendemain, et il était important qu'il soit informé de ce qui était attendu et de la situation sur le terrain.
35. En date du 1^{er} février, le COSN SSA et le CCOSM se réunissaient quotidiennement pour faire le point et discuter de l'évolution de la situation. Les séances d'information ministérielles quotidiennes se sont également poursuivies.
36. La situation a évolué et s'est aggravée, et des manifestations de protestation ont eu lieu non seulement à Ottawa, mais aussi dans d'autres endroits à travers le pays. Les protestations ont commencé à affecter lourdement le commerce aux ports d'entrée les plus achalandés du pays et les importantes routes commerciales du sud de l'Ontario, de l'Alberta et du Manitoba. En raison de l'escalade générale, la surveillance et les discussions du BCP avec les ministères et organismes fédéraux ont augmenté, tout comme son engagement avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires.
37. Le BCP et d'autres ministères et organismes fédéraux ont commencé à évaluer ce qui pouvait être fait dans le cadre des pouvoirs existants pour aider à résoudre la situation. L'une des principales responsabilités du greffier et du BCP est de superviser les actions coordonnées du gouvernement, ce qui, dans le cas de l'occupation et des blocages, signifiait de travailler avec d'autres sous-ministres pour assurer une réponse coordonnée du gouvernement face à

¹¹ SSM.CAN.NSC.00002789_REL.0001, Échange de courriels exposant la déclaration de l'Alliance canadienne du camionnage sur les protestations routières/frontalières daté du 19 janvier 2022 et présentant les informations en cours de développement sur les convois et les efforts de financement, en date du 21 janvier 2022.

la situation. Le rôle de coordination consiste également à soutenir les sous-ministres pour s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs tâches essentielles et à identifier toute lacune dans les domaines d'activité et d'autorité.

38. L'occupation et les blocages ont été discutés pour la première fois lors d'une réunion de l'ESS le 3 février 2022. À ce moment-là, la situation s'était poursuivie pendant une semaine sans résolution et la question a été portée devant un comité du Cabinet pour discuter de la façon dont les événements se déroulaient.
39. Le CSU a reçu des mises à jour factuelles sur un certain nombre de dimensions pertinentes à la situation de la part de fonctionnaires et de ministres, dont le commissaire de la GRC, le sous-ministre de la Sécurité publique, le directeur du SCRS et les ministres de la Sécurité publique, des Transports, de l'Agriculture et de l'Alimentaire, comme l'indique le procès-verbal de la réunion.¹²
40. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a assisté à la réunion du CSU le 3 février et a fourni des informations selon lesquelles les organisateurs de la manifestation avaient manifesté leur intérêt pour la négociation.¹³
41. Lors d'une réunion du COSN SSA le 5 février, les responsables ont discuté de l'approche stratégique fédérale pour faire face à la situation actuelle à Ottawa et à l'échelle nationale. Ils ont convenu de convoquer une table fédérale-provinciale-territoriale.¹⁴
42. L'occupation et les blocages ont ensuite été discutés au CSU le 6 février. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a décrit le parcours qui a mené à la situation de l'époque. Elle a évoqué le fait que les forces de l'ordre évaluaient la situation, dans laquelle les manifestants s'étaient établies, et réagissaient de manière appropriée tout en limitant le potentiel de violence. Elle a également évoqué les aspects de sécurité nationale de la situation.¹⁵
43. De plus, le commissaire de la GRC, le directeur du SCRS, le sous-ministre de la Sécurité publique et les ministres de la Protection civile, de la Sécurité publique et des Transports ont fait le point sur la situation.¹⁶
44. Lors de la réunion du COSN SSA le 8 février, les responsables ont signalé que les manifestants à Ottawa semblaient exprimer un sentiment croissant anti-gouvernemental plutôt qu'une opposition à la vaccination obligatoire des camionneurs.¹⁷
45. Une réunion du CSU a également eu lieu le 8 février. Le comité a reçu des mises à jour sur l'occupation et les blocages en cours et leurs impacts à Ottawa, Winnipeg, Windsor et Coultts de la part de la GRC, de l'ASFC, de la Sécurité publique et du ministre des Transports. Dans ses commentaires au CSU le 8 février, la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a décrit le besoin de ressources supplémentaires des services de police

¹² SSM.NSC.CAN.00000292_REL.0001, Comité du Cabinet sur la sûreté, la sécurité et les situations d'urgence, procès-verbal du 3 février 2022.

¹³ SSM.NSC.CAN.00000292_REL.0001, Comité du Cabinet sur la sûreté, la sécurité et les situations d'urgence, procès-verbal du 3 février 2022.

¹⁴ SSM.NSC.CAN.00000294_REL.0001, COSN SSA Lecture à voix haute du 5 février.

¹⁵ SSM.NSC.CAN.00000293_REL.0001, Comité du Cabinet sur la sûreté, la sécurité et les situations d'urgence, procès-verbal du 6 février 2022.

¹⁶ SSM.NSC.CAN.00000293_REL.0001, Comité du Cabinet sur la sûreté, la sécurité et les situations d'urgence, procès-verbal du 6 février 2022.

¹⁷ SSM.NSC.CAN.00000296_REL.0001, Cartable de courriels du COSN SSA, daté du 8 février 2022.

d'Ottawa pour faire face aux manifestants établis à Ottawa. Elle a discuté de la mise à disposition de ressources policières fédérales par la GRC, ainsi que de l'examen d'options financières, notamment la demande d'aide auprès du CANAFE et la possibilité de geler des comptes bancaires. Le ministre de la Sécurité publique a fait état de l'annonce de la création d'une table tripartite entre les représentants fédéraux, provinciaux et municipaux pour répondre aux manifestations d'Ottawa.¹⁸

46. Le 9 février, la greffière a demandé aux sous-ministres d'examiner toutes les options possibles afin de résoudre le problème en utilisant les pouvoirs existants.

C. Lancement du groupe d'intervention en cas d'incidents

47. Une partie des responsabilités de la greffière en matière de soutien à l'engagement du Premier Ministre auprès de ses collègues ministres consiste à donner des conseils sur le processus du Cabinet et à déterminer si les processus de gouvernance appropriés sont en place dans une situation donnée. Le 10 février, la portée, les enjeux, l'illégalité et l'impact de l'occupation et des blocages s'intensifiaient. Anticipant la nécessité d'une action fédérale supplémentaire pour aider à résoudre la situation, la greffière a reconnu le besoin de passer à une structure plus formelle pour l'engagement entre le premier ministre et ses collègues ministériels.
48. À cette fin, le 10 février, le greffier a conseillé au Premier Ministre de passer à un format de Cabinet structuré en convoquant le GII. Comme il a été mentionné plus haut, le GII est un comité d'urgence spécialisé en cas de crise nationale ou d'incidents survenus ailleurs et ayant des répercussions importantes pour le Canada. Le GII est chargé de coordonner une réponse fédérale rapide à un incident. Grâce au GII, le premier ministre peut réunir les ministres et les hauts fonctionnaires concernés pour élaborer des réponses coordonnées et prendre des décisions rapides. Le format du GII était propice à la réactivité rapide requise pendant la crise, lorsque les processus formels habituels ne pouvaient pas être suivis. Il était important que des hauts fonctionnaires participent à ces réunions afin de fournir des rapports de situation, de répondre aux questions qui leur étaient posées, d'apporter leur contribution et leurs conseils, et de présenter leurs meilleures et plus récentes idées.
49. La première réunion du GII en réponse à l'occupation et aux blocages a été convoquée le 10 février. L'objectif était de réunir le Premier Ministre, d'autres ministres et des hauts fonctionnaires activement engagés dans la réponse à l'occupation et aux blocages afin de soutenir la réponse du gouvernement, d'évaluer ce qu'exigeait la situation et déployer toutes les ressources fédérales nécessaires pour aider à maîtriser ou à résoudre la situation.
50. Lors de la réunion du GII du 10 février, des mises à jour ont été fournies par le commissaire de la GRC et le ministre de la Sécurité publique. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a fait une mise à jour pancanadienne sur les blocages. En ce qui concerne l'occupation à Ottawa, elle a expliqué que la situation n'avait pratiquement pas changé. Elle a résumé les départs de camions, les arrestations, les enquêtes, les contraventions émises et les tentatives de la police pour engager des négociations. La Conseillère à la sécurité nationale et au

¹⁸SSM.NSC.CAN.00000295_REL.0001, Comité du Cabinet sur la sûreté, la sécurité et les situations d'urgence, procès-verbal du 8 février 2022.

renseignement a relayé que le centre d'appel 911 d'Ottawa avait été fermé en raison d'appels bidons. Elle a décrit les informations concernant les menaces proférées sur les médias sociaux et l'utilisation des médias sociaux comme outil de planification. Elle a évoqué des indications selon lesquelles certains manifestants voulaient partir, mais étaient physiquement incapables de le faire parce qu'ils étaient bloqués. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a indiqué qu'en Alberta la situation n'avait pas changé non plus, les activités de protestation se déplaçant d'un endroit à l'autre. Au Manitoba, il y avait un blocage de 1,5 kilomètre menant au port d'entrée d'Emerson. Au pont Ambassador à Windsor, en Ontario, suite à une arrestation pour conduite dangereuse, le comportement des manifestants est devenu plus agressif. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a discuté de la possibilité de nouvelles perturbations au point d'entrée du pont Blue Water de Samia. Il a fait état d'informations non confirmées faisant état de blocages et de convois dans les Territoires du Nord-Ouest et en Colombie-Britannique. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a également fourni des informations provenant des agences de sécurité et de renseignement.¹⁹

51. Lors de la réunion du GII du 10 février, diverses options d'actions dans le cadre des pouvoirs existants ont été examinées. On s'est également demandé si des pouvoirs supplémentaires étaient nécessaires, soit par l'adoption d'une nouvelle loi, soit en invoquant la *Loi sur les mesures d'urgence*. L'implication des Forces armées canadiennes a été considérée comme une option de dernier recours.²⁰
52. Une réunion du CCOSM a eu lieu le 11 février dans l'après-midi.²¹ Le greffier a exhorté ses collègues sous-ministres et leurs fonctionnaires à continuer d'explorer les options dans le cadre des autorités existantes pour aider à résoudre la situation actuelle. Parmi les travaux dont les fonctionnaires ont discuté, Transports Canada a été désigné comme responsable de l'examen des options visant à résoudre la difficulté signalée par les autorités chargées de l'application de la loi à accéder aux dépanneuses,²² et la Sécurité publique a été désigné comme responsable de l'examen des moyens de résoudre les blocages aux infrastructures essentielles et aux points d'entrée. Transports Canada a expliqué qu'il dirigeait les travaux sur l'application stratégique de la loi et les communications, avec l'appui d'autres ministères et intervenants.²³ Les représentants ont également discuté des besoins en matière d'engagement fédéral-provincial-territorial (FPT) et ont partagé des informations sur les forums existants qui pourraient être utilisés pour consulter les intervenants et maintenir les lignes de communication ouvertes.
53. Les responsables ont rendu compte de l'avancement de leur travail et ont partagé des mises à jour sur la situation sur le terrain lors d'une réunion du COSN qui a eu lieu dans l'après-midi du 11 février.²⁴
54. La deuxième réunion du GII a eu lieu l'après-midi du 12 février. Les participants ont reçu des mises à jour concernant l'évolution de l'occupation et des blocages, la situation sur le terrain et les options disponibles quant à

¹⁹ SSM.NSC.CAN.00000209_REL.0001, Procès-verbal du Groupe de réponse aux incidents daté du 10 février 2022.

²⁰ SSM.NSC.CAN.00000209_REL.0001, Procès-verbal du Groupe de réponse aux incidents daté du 10 février 2022.

²¹ SSM.NSC.CAN.00000212_REL.0001, Courriel résumant la réunion du CSSM du 11 février 2022.

²² Veuillez-vous référer à la stratégie relative aux camions de remorquage, telle que discutée dans le rapport institutionnel de Transports Canada.

²³ Veuillez-vous référer à la Stratégie d'application stratégique, telle que discutée dans le Rapport institutionnel de Transports Canada.

²⁴ SSM.NSC.CAN.00000213_REL.0001, COSN SSA Lecture en date du 11 février 2022.

la réponse du gouvernement. Les options proposées à cette réunion pour une action fédérale potentielle ont été résumées dans un « Suivi des échéances » annexé au procès-verbal de la réunion.²⁵

55. Lors de la réunion du GII du 12 février, plusieurs ministères et organismes ont présenté des exposés sur les renseignements et les informations les plus récents, y compris la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a indiqué que le week-end avait amené plus de gens à certaines manifestations. Plusieurs points d'entrée ont été bloqués et l'activité des véhicules « *slow roll* » a été une tactique efficace des manifestants. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a indiqué que la dernière tactique utilisée par les manifestants consistait à emmener les enfants sur les sites de protestation pour empêcher l'activité de la police, ainsi qu'à faire sortir les écoles pour qu'elles se joignent à la manifestation et à faire des « *slow rolls* » dans les quartiers où se trouvent des écoles. Elle a noté que les manifestants exploitent de plus en plus les médias sociaux, qui jouent un rôle actif dans la communication et l'organisation des manifestants à travers le pays. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a fait le point sur l'image de la menace de l'extrémisme violent motivé par l'idéologie (IMEV) et a fourni des commentaires sur les mandats des agences en ce qui concerne le suivi des médias sociaux. Elle a aussi fait le point sur la situation à Windsor, qui est demeurée très fluide, et a noté qu'il y avait eu une escalade significative dans l'audace des manifestants à Ottawa.²⁶
56. Le CCOSM s'est réuni le 13 février 2022. Les sous-ministres ont discuté du rapport de la situation actuelle de la GRC, de la demande d'injonction d'Ottawa auprès des tribunaux qui sera traitée le lendemain, des lacunes actuelles dans les autorités, de l'impact potentiel des mesures d'urgence de l'Ontario et de la nécessité de planifier les pires scénarios en plus de continuer à soutenir les forces de l'ordre.²⁷
57. Le Premier Ministre a convoqué une autre réunion du GII dans l'après-midi du 13 février. Les participants ont été informés de la situation la plus récente et à jour quant aux points d'entrée, à Ottawa, et à d'autres cibles d'infrastructures essentielles à travers le Canada, des impacts économiques des blocages, et des actions et options spécifiques qui pourraient être prises par le gouvernement fédéral. Les fonctionnaires ont informé le GII sur le travail effectué par leurs agences et ministères.
58. Suite aux discussions de la réunion du GII, le Premier Ministre a convoqué une réunion du Cabinet au complet dans la soirée du 13 février. En raison des contraintes de temps, il n'y a pas eu de mémoire au Cabinet ou autre document de discussion typique. Le Premier Ministre a fait rapport au Cabinet sur les contributions reçues par l'intermédiaire du GII, sur la nécessité éventuelle d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* et la nécessité de s'engager avec d'autres ordres de gouvernement.²⁸

²⁵ SSM.NSC.CAN.00000214_REL.0001, GII Suivi des échéances dans le procès-verbal du groupe de réponse aux incidents, daté du 12 février 2022.

²⁶ SSM.NSC.CAN.00000214_REL.0001, Procès-verbal du groupe de réponse aux incidents du 12 février 2022.

²⁷ SSM.CAN.00000096_REL.0001, DMOC Lecture en date du 13 février 2022.

²⁸ SSM.NSC.CAN.00000216_REL.0001, Le Cabinet, Procès-verbal du 13 février 2022.

59. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement faisait partie des fonctionnaires qui ont assisté à la réunion de tout le Cabinet le 13 février. Elle a donné aux ministres un aperçu de la situation dans tout le Canada et son point de vue sur les risques que présentent les blocages et l'occupation. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a décrit le rôle joué par les médias sociaux dans la communication et l'organisation des manifestants à travers le pays. Elle a expliqué que l'activité « *slow roll* » semblait être une tactique efficace des manifestants. Elle a noté que le tableau de la menace IMEV est resté stable et a informé le Cabinet de la situation en divers points du pays. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a indiqué que les gains en matière d'application de la loi avaient été importants, qu'il était possible de faire une percée à Ottawa et que la GRC prenait des mesures d'application de la loi à Coutts, en Alberta. Elle a indiqué que la GRC apportait son aide dans diverses zones touchées à travers le pays et qu'elle se concentrait sur les zones où l'application de la loi ou le risque d'escalade est le plus aigu.²⁹
60. Le Premier Ministre a convoqué une réunion des premiers ministres (RPM) le 14 février pour consulter les provinces sur l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Cette réunion est décrite en détail ci-dessous.
61. Le 14 février, le CCOSM s'est à nouveau réuni. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a fait rapport sur la réunion du Cabinet de la veille et sur les travaux qui ont eu lieu pendant la nuit, puis sur la RPM dans la matinée du 14 février. Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales a fait rapport sur la RPM. Le commissaire de la GRC a présenté un rapport de situation.
62. Le 14 février, à la suite de la consultation officielle des provinces à la RPM (dont il est question plus en détail ci-dessous), la greffière du Conseil privé a avisé le Premier Ministre de l'ensemble des considérations relatives à la décision d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*, y compris le caractère suffisant des consultations qui ont eu lieu.
63. Le gouverneur en conseil a ordonné qu'une proclamation soit émise en vertu du paragraphe 17(1) de la *Loi sur les mesures d'urgence*, déclarant qu'il existait une situation d'urgence en matière d'ordre public dans tout le Canada, nécessitant certaines mesures spéciales et temporaires pour mettre fin aux perturbations, aux blocages et à l'occupation d'Ottawa.³⁰ Le gouverneur général a émis la proclamation et fait des règlements connexes le 15 février 2022.³¹
64. Le CCOSM s'est également réuni le 15 février et a discuté de l'annonce de la *Loi sur les mesures d'urgence* faite la veille et des plans de mise en œuvre. De plus, le Cabinet s'est réuni et a discuté de l'occupation et des blocages en cours. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a fourni une mise à jour, décrivant les perturbations rencontrées dans certains ports d'entrée. Elle a évoqué le rôle que les médias sociaux continuaient de jouer dans la communication et l'organisation des manifestations et l'évaluation en cours du potentiel des IMEV,

²⁹ SSM.NSC.CAN.00000216_REL.0001, Le Cabinet, Procès-verbal du 13 février 2022.

³⁰ Communiqué de presse, le gouvernement fédéral déclare une urgence d'ordre public en ligne : [le gouvernement fédéral déclare l'état d'urgence en vertu de la Loi sur les mesures d'urgences, pour mettre fin aux perturbations, aux blocages et à l'occupation de la ville d'Ottawa.](#)

³¹ DORS/2022-20, DORS /2022-21, DORS /2022-22.

soulignant que l'invocation de la *Loi sur les situations d'urgence* pouvait susciter une mobilisation et des incidences isolées de violence. Elle a noté qu'un plan coordonné avait été approuvé par les forces de l'ordre pour faire face aux gros camions et que des efforts étaient en cours pour traiter la question du financement de la manifestation, y compris les dons étrangers. Le Cabinet a reçu des informations sur l'utilisation des mesures mises en œuvre en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* pour répondre aux protestations.³²

65. Le 16 février, le ministre de la Sécurité publique a déposé à la Chambre des communes les documents suivants relatifs à la déclaration d'une urgence d'ordre public : une motion de confirmation de la déclaration d'urgence,³³ l'explication des motifs de la déclaration³⁴ et un rapport sur les consultations avec les lieutenant-gouverneurs en conseil des provinces au sujet de la déclaration.³⁵ Il a également déposé la Proclamation déclarant l'état d'urgence.
66. À partir du 16 février, le GII s'est réuni tous les jours pour recevoir des mises à jour sur l'occupation et les blocages en cours et sur les efforts déployés pour mettre fin aux manifestations, notamment en recourant aux nouvelles mesures prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence*. Sous la direction de la greffière, les fonctionnaires du BCP ont continué à apporter leur soutien à ces réunions, notamment en préparant l'ordre du jour, les notes de scénario et les documents. Le GRI a évalué l'efficacité des mesures pour aider à mettre fin à l'occupation et aux blocages et a cherché à déterminer la première possibilité où les mesures n'étaient plus nécessaires pour que l'invocation puisse être révoquée. Le BCP a également produit divers traqueurs pour suivre les réponses du gouvernement fédéral à l'occupation et aux blocages.³⁶
67. Lors de la réunion du GII du 16 février, la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a fait le point sur les opérations et les menaces. La plupart des barrages aux frontières ont été levés, mais il fallait continuer à surveiller les convois. À Ottawa, bien que certains camions aient quitté les lieux, un groupe retranché a continué de défier les autorités, déterminé à rester et ne croyant pas que les mesures prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence* seraient appliquées. Les médias sociaux ont continué à être surveillés de près. Cette surveillance a révélé une augmentation des appels à la mobilisation de la part des manifestants et que certains groupes encourageaient les individus à venir à Ottawa. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a confirmé qu'il n'y avait pas un seul groupe à surveiller, mais de nombreux groupes et individus en colère. Le niveau national de menace terroriste, établi par le CIET, est resté à un niveau moyen, les services de renseignement surveillant les différents scénarios de menace.³⁷
68. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a assisté aux réunions du GII du 17 au 23 février, mais n'a pas fait de compte rendu au Cabinet. La Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement a produit des

³² SSM.NSC.CAN.00000297_REL.0001, Le Cabinet, Procès-verbal du 15 février 2022.

³³ SSM.CAN.00000119_REL.0001 et SSM.CAN.00000120_REL.0001, Motion de ratification de la déclaration de situation de crise (FR) et (ANG).

³⁴ SSM.CAN.00000104_REL.0001 and SSM.CAN.00000105_REL.0001, Explication conformément au paragraphe 58 (1) de la *Loi sur les mesures d'urgence* (FR) et (ANG), 14 février 2022.

³⁵ SSM.CAN.00000123_REL.0001 et SSM.CAN.00000124_REL.0001, Compte rendu présenté aux deux chambres du Parlement : Consultations prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence* (FR) et (ANG).

³⁶ SSM.NSC.CAN.00000249_REL.0001, suivi des actions concrètes final daté du 15 mars, 2022.

³⁷ SSM.NSC.CAN.00000401_REL.0001, procès-verbal du groupe de réponse aux incidents, daté du 16 février 2022.

rapports de situation quotidiens entre le 17 et le 24 février 2022, et trois mises à jour de la situation par la suite. Le 16 et le 21 février, le SER a préparé des analyses préliminaires de renseignement de source ouverte sur le « *Convoi de la liberté 2022* » pour la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement.³⁸ Les analyses décrivaient les caractéristiques uniques du Convoi de la liberté, y compris (mais sans s'y limiter) la convergence de l'utilisation des médias sociaux pour communiquer et s'organiser, l'utilisation de la désinformation et de la més information pour promouvoir des récits, l'utilisation du financement communautaire, les tactiques et la logistique des blocages, la virulence du discours envers le gouvernement et les élus, et la connaissance des tactiques d'application de la loi. Les analyses évoquent les motivations et le leadership varié du Convoi et la possibilité de nouvelles manifestations dans les semaines à venir, ainsi que le risque que le Convoi enhardisse d'autres groupes et mouvements individuels. L'analyse du SAI fait état de l'utilisation des plateformes de médias sociaux pour planifier la manifestation et de la diffusion de fausses informations et de désinformation, ainsi que de courants sous-jacents de discorde sociale, au sein de l'occupation et des blocages.

69. Le 23 février 2022, l'état d'urgence a été révoqué et il n'y a pas eu d'autres réunions du GIL.

3.0 Demandes d'assistance et autres correspondances sollicitant une action fédérale à la frontière

70. La *Loi sur la gestion des urgences*³⁹ confère au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile la responsabilité de coordonner l'intervention du gouvernement du Canada en cas d'urgence. Ce ministre est également chargé de coordonner et de répondre aux demandes d'aide (DAF). Ce pouvoir a maintenant été attribué au ministre de la Protection civile.

71. Les urgences sont d'abord gérées au niveau municipal avant d'être transmises au niveau provincial ou territorial. À son tour, lorsqu'une province ou un territoire a épuisé ses ressources pour répondre à une situation, le ministre provincial ou territorial responsable du portefeuille de la sécurité publique demandera l'appui du gouvernement fédéral par le biais d'une DAF.⁴⁰

72. Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales a reçu une copie de certaines demandes d'assistance pendant la période relative à l'occupation et aux blocages, mais le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile a préparé toute réponse officielle demandée par le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Protection civile.⁴¹

³⁸ SSM.NSC.CAN.00000558_REL.0001, analyses préliminaires de renseignement de source ouverte du « Convoi de la liberté 2022 », daté du 16 février 2022; SSM.NSC.CAN.00000231_REL.0001, analyses préliminaires de renseignement de source ouverte du « Convoi de la liberté 2022 », daté du 21 février 2022.

³⁹ *Loi sur la gestion des urgences*, LC. 2007, ch. 15.

⁴⁰ Centre des opérations du gouvernement et Demande d'aide fédérale, en ligne : [Centre des opérations du gouvernement et Demande d'aide fédérale \(securitepublique.gc.ca\)](https://www.securitepublique.gc.ca).

⁴¹ Voir par exemple : SSM.CAN.00000081_REL.0001 courriel avec une lettre du Ministre Ric McIver au Ministre Mendocino et au Ministre Blair, daté du 5 février 2022; SSM.CAN.00000082_REL.0001 Lettre du Ministre Ric McIver au Ministre Mendocino et au Ministre Blair, datée du 5 février 2022; SSM.CAN.00000083_REL.0001 courriel de coordination de Michael Vandergriff à Coleen Volk, daté du 5 février 2022.

73. Les demandes d'assistance reçues par le BCP ou le Premier Ministre ou dont une copie leur a été adressée sont les suivantes :
- a. 5 février 2022 : Lettre du ministre des Affaires municipales de l'Alberta aux ministres de la Sécurité publique et de la Protection civile, demandant de l'aide pour la capacité des remorques.⁴²
 - b. 7 février 2022 : Le maire Jim Watson écrit au Premier Ministre et au ministre de la Sécurité publique pour leur faire part des effets néfastes et à long terme de l'occupation sur le bien-être des résidents d'Ottawa, et pour demander l'injection immédiate et considérable de 1800 agents supplémentaires.⁴³
 - c. 9 février 2022 : Lettre du chef de police du service de police de Windsor, Pamela Mizuno, au ministre de la Protection civile, demandant des ressources d'un minimum de 100 policiers pour aider à gérer les manifestations au pont Ambassador. Elle demande également des véhicules de police marqués et des camions de remorquage (y compris des remorques lourdes pour les gros véhicules de transport) pour aider à l'agilité opérationnelle.⁴⁴
74. Le 11 février 2022, le BCP a également reçu une lettre du Premier Ministre du Manitoba au Premier Ministre demandant une action fédérale immédiate et efficace concernant le blocage qui se déroulait au poste frontalier international d'Emerson, au Manitoba. Le Premier Ministre du Manitoba a fait remarquer qu'Emerson est le principal point d'entrée du Manitoba à la frontière américaine, qu'il est responsable de la facilitation de presque toutes les opérations essentielles de camionnage commercial nord-sud et qu'il s'agit donc d'un corridor commercial essentiel du point de vue de la chaîne d'approvisionnement.⁴⁵

4.0 L'engagement Canada-États-Unis

75. Le Premier Ministre s'est entretenu avec le président des États-Unis, Joseph Biden, sur le blocage, le 11 février 2022. Les deux dirigeants ont discuté de l'importance cruciale de résoudre le plus rapidement possible la question de l'accès au pont Ambassador et aux autres ports d'entrée, compte tenu de leur rôle de corridors commerciaux bilatéraux vitaux et de leur importance pour les vastes interconnexions entre le Canada et les États-Unis.
76. Le Premier Ministre a souligné la coordination qui a lieu entre tous les gouvernements au Canada pour répondre aux défis posés par les blocages illégaux. Le Premier Ministre et le Président ont également discuté de l'influence américaine et mondiale sur les protestations, y compris le soutien financier.⁴⁶

⁴² SSM.CAN.00000082_REL.0001, Lettre du Ministre Ric McIver au Ministre Mendicino et au Ministre Blair, datée du 5 février 2022.

⁴³ SSM.CAN.00000084_REL.0001, Lettre du Maire Jim Watson de DAF, datée du 7 février 2022.

⁴⁴ SSM.CAN.00000085_REL.0001, Lettre de Pamela Mizuno, Chef du Service de police de Windsor, au Ministre de la Protection civile, datée du 9 février 2022.

⁴⁵ SSM.CAN.00000092_REL.0001, Lettre de la Première Ministre Heather Stefanson au Premier Ministre, datée du 11 février 2022.

⁴⁶ Premier Ministre Justin Trudeau s'entretient avec le président des États-Unis d'Amérique Joe Biden, 11 février 2022, en ligne: <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/comptes-rendus/2022/05/07/premier-ministre-justin-trudeau-sentretient-president-des-etats><https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/comptes-rendus/2022/05/07/premier-ministre-justin-trudeau-sentretient-president-des-etats%20>

77. Le 12 février 2022, la Conseillère à la sécurité nationale et au renseignement s'est entretenue avec la conseillère à la sécurité intérieure des États-Unis, Dre Liz Sherwood Randall, au sujet des effets néfastes considérables que les blocages frontaliers avaient déjà eus sur la vie et les moyens de subsistance des habitants des deux pays, de l'impératif d'une action rapide et forte et de la dissuasion de futurs blocages.⁴⁷
78. De nombreux autres ministères et leurs ministres ont eu des contacts avec des responsables américains, mais ce travail n'a pas été mené par le BCP.

5.0 Activités du Secrétariat des affaires intergouvernementales

79. Comme il a été mentionné plus haut dans ce rapport, le rôle principal du SAI est de soutenir et de conseiller le Premier Ministre, le ministre des Affaires intergouvernementales et le lieutenant du Québec, ainsi que le Cabinet, en ce qui concerne les relations fédérales-provinciales-territoriales.
80. Le SAI travaille également en étroite collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin d'intégrer les perspectives provinciales et territoriales dans l'élaboration des politiques gouvernementales et les initiatives fédérales.
81. Le rôle du SAI ne remplace pas l'engagement FPT des ministères dans leurs domaines de responsabilité – les équipes des autres ministères fédéraux travaillent avec leurs homologues provinciaux et territoriaux sur une base sectorielle, en s'appuyant sur des tables FPT officielles (ministérielles, SM, SMA). Le SAI travaille en étroite collaboration avec ces ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec le reste du BCP, afin de fournir des conseils et un soutien sur l'engagement provincial et territorial, sur les dossiers de politiques et sur les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux.
82. En ce qui concerne l'implication des fonctionnaires du SAI avec leurs homologues FPT pendant l'occupation et les blocages, ils ont souvent pris la forme de discussions pour se tenir au courant de ce qui se passait dans le pays, pour partager des expériences et des informations et, lorsque nécessaire, pour s'assurer que les responsables fédéraux et provinciaux s'impliquent rapidement. Le SAI a également reçu des comptes rendus des implications intergouvernementales de certains ministères.⁴⁸

⁴⁷ Déclaration de la conseillère à la sécurité intérieure des États-Unis de la Maison Blanche, Dre. Liz Sherwood Randall, en ligne: <<https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2022/02/13/statement-by-white-house-homeland-security-advisor-dr-liz-sherwood-randall/><https://www.whitehouse.gov/briefing-room/statements-releases/2022/02/13/statement-by-white-house-homeland-security-advisor-dr-liz-sherwood-randall/%20>>.

⁴⁸ Voir SSM.CAN.00000110_REL.0001 Suivi des contacts du sous-ministre des Affaires intergouvernementales avec son homologue du PT.

84. Au cours de la période concernée, et particulièrement en ce qui concerne l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, le SAI était principalement chargé d'aider le Premier Ministre à entreprendre des consultations avec les provinces et les territoires. Cela incluait le soutien en ce qui concerne:
- a. la RPM du 14 février 2022;
 - b. la lettre aux premiers ministres provinciaux exposant les raisons d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*; et
 - c. les appels présidés par le sous-ministre des Affaires intergouvernementales avec ses homologues provinciaux et autres correspondances et engagements avec les provinces et les territoires.
85. Indépendamment du SAI, et depuis le début de la crise à la fin du mois de janvier, les ministres et les fonctionnaires fédéraux ont continuellement engagé les provinces et les territoires, les municipalités et les organismes d'application de la loi pour évaluer la situation et offrir le soutien et l'assistance du gouvernement du Canada. Cet engagement faisait partie d'un effort de sensibilisation et de consultation de l'ensemble du gouvernement.
86. Par exemple, le personnel du cabinet du Ministre Blair était en contact régulier avec le cabinet du Premier Ministre de l'Ontario et le maire adjoint d'Ottawa. De même, pendant toute la durée du blocage affectant le pont Ambassador, le personnel des bureaux des ministres Blair et LeBlanc était également en contact régulier avec la ville de Windsor.
87. Le Cabinet du Premier Ministre a également eu des discussions continues avec le Cabinet du Premier Ministre de l'Ontario au sujet des blocages d'Ottawa, de Windsor et de Sarnia dans les semaines précédant la déclaration, conversations au cours desquelles il est apparu clairement que davantage de soutien fédéral était nécessaire.
88. Pour plus d'informations sur la chronologie des principaux engagements FPT, voir l'**Annexe II**. Veuillez noter que le SAI n'a pas coordonné et n'était pas responsable des engagements FPT sous la direction d'un autre ministère du gouvernement fédéral, et que les exemples de l'annexe ne sont donc pas exhaustifs.

A. La réunion des premiers ministres – 14 février 2022

89. L'une des principales responsabilités du SAI pendant la réponse du gouvernement à l'occupation et aux blocages a été d'organiser une RPM le 14 février, afin de consulter officiellement les premiers ministres provinciaux et territoriaux sur une éventuelle invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. L'article 25 de la *Loi sur les mesures d'urgence* exige que le gouverneur en conseil consulte le lieutenant-gouverneur en conseil de chaque province au sujet d'une proposition visant à déclarer une situation d'urgence pour l'ordre public.⁴⁹ L'article 58 de la *Loi sur les*

⁴⁹ *Loi sur les mesures d'urgence*, L.R.C. (1985), ch. 22 (4e Suppl.), art. 25 (1).

mesures d'urgence exige qu'un rapport de ces consultations soit déposé devant chaque chambre du Parlement dans les sept jours de séance suivant la déclaration.⁵⁰

90. Les RPM sont convoquées et présidées par le Premier Ministre. Ils constituent un forum où les questions d'importance nationale peuvent être discutées ouvertement et franchement par les plus hauts dirigeants du Canada. À titre d'exemple, pendant la pandémie, les premiers ministres se sont réunis 38 fois afin de discuter de la réponse et du rétablissement du Canada. L'occupation et les blocages ont été considérés comme une question d'importance nationale.
91. La RPM a été organisée tard dans la soirée du 13 février 2022, après la réunion du Cabinet au cours de laquelle l'utilisation potentielle de la *Loi sur les mesures d'urgence* a été discutée. Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales a approché son homologue de la Colombie-Britannique (président du Conseil de la fédération, un forum composé des 13 dirigeants provinciaux et territoriaux du Canada)⁵¹ par courtoisie, puis a lancé des invitations pour un appel téléphonique le lendemain matin. Les processus standard de logistique et de préparation ont été utilisés pour convoquer la réunion. Pour permettre une discussion confidentielle et franche à la RPM, les participants n'ont pas été informés à l'avance de la raison de la convocation de la RPM.
92. Au cours de cette nuit et jusqu'au matin, le SAI, en étroite collaboration avec d'autres secrétariats du BCP, des cabinets de ministres et d'autres ministères, a préparé l'ordre du jour et les documents d'appui pour la RPM. Le SAI a préparé des documents pour le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Intergouvernementales, et leurs propres services ont préparé des documents pour les deux autres ministres qui ont assisté à la RPM (le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice).
93. Tous les premiers ministres provinciaux ont assisté et participé à la RPM. Le Premier Ministre fédéral a expliqué pourquoi la déclaration d'une urgence d'ordre public pourrait être nécessaire et a consulté officiellement les premiers ministres provinciaux. Il a souligné que chaque juridiction devait examiner toutes les mesures possibles pour répondre à l'intérêt national, de même que pour dissuader de futurs événements. Il a insisté sur la nécessité d'être proportionnel dans la réponse, reconnaissant le risque d'outrepasser les limites et d'attiser les mêmes plaintes au sujet de la liberté que certains protestaient. Il a également souligné que tout recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* ne supplanterait pas les compétences provinciales ou territoriales, mais qu'il compléterait les mesures provinciales/territoriales avec des pouvoirs fédéraux supplémentaires afin de donner aux forces de l'ordre le maximum de moyens pour faire respecter la règle de droit.
94. Le ministre de la Justice a ensuite exposé les mesures que le gouvernement du Canada envisageait de prendre en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* pour compléter les mesures relevant de la compétence des provinces et répondre à la situation urgente et sans précédent. Il a souligné les garanties procédurales en place et le fait que

⁵⁰ *Ibid.*, art. 58.

⁵¹ Pour de plus amples renseignements sur le Conseil de la fédération, veuillez consulter les premiers ministres du Canada, en ligne : < <https://www.pmprovincesteritoires.ca/a-propos/%3e.%20>>.

cette loi ne devait être utilisée qu'en dernier recours. Le ministre des Affaires intergouvernementales a parlé brièvement de la collaboration en cours avec les gouvernements provinciaux et municipaux.

95. Le Premier Ministre a demandé aux premiers ministres des provinces quelles mesures pourraient être complétées par la *Loi sur les mesures d'urgence* en utilisant des pouvoirs proportionnels et limités dans le temps.
96. Chaque Premier Ministre a eu l'occasion de donner son point de vue sur la situation actuelle - tant à l'échelle nationale qu'au sein de leur juridiction respective - et sur la possibilité d'émettre une déclaration d'urgence d'ordre public. Une variété de points de vue et de perspectives a été partagés lors de la réunion. Certains premiers ministres ont exprimé leur soutien aux mesures proposées comme étant nécessaires pour résoudre la situation actuelle; d'autres premiers ministres ont estimé que la *Loi sur les mesures d'urgence* n'était pas nécessaire pour le moment. Certains premiers ministres ont dit craindre que le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* n'aggrave la situation.
97. Bien que les points de vue spécifiques exprimés par les premiers ministres à la RPM aient été partagés en toute confidentialité afin de garantir la franchise et de permettre une discussion franche, bon nombre d'entre eux ont également fait part de leur point de vue dans des déclarations publiques après la RPM. Ces déclarations sont relatées dans le rapport de consultation déposé conformément à l'article 58 de la *Loi sur les mesures d'urgence*⁵².
98. Au cours de la RPM, le Premier Ministre a souligné qu'une décision finale n'avait pas encore été prise et que la discussion entre les premiers ministres éclairerait la décision du gouvernement du Canada. Trois ministres fédéraux ont assisté à la RPM et ont entendu les points de vue exprimés par les Premiers ministres.

B. Consultations après la RPM

99. Après la RPM et avant la décision du gouvernement du Canada de déclarer une urgence d'ordre public le 14 février, d'autres consultations FPT ont eu lieu. Ces réunions ont été l'occasion d'échanger des informations et de s'assurer que le gouvernement fédéral continuait à recevoir les commentaires des PT sur l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
 - Le Cabinet du Premier Ministre s'est entretenu avec le Cabinet du Premier Ministre de la Colombie-Britannique, à titre de président du Conseil de la Fédération, pour offrir des séances d'information aux cabinets des premiers ministres et pour expliquer le rôle des provinces et des territoires en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
 - Le ministre des Affaires Intergouvernementales a communiqué avec son homologue québécois au sujet de la *Loi sur les mesures d'urgence* et de l'intention que cette loi complète les mesures provinciales. Il a expliqué qu'il peut y avoir des mesures qui doivent s'appliquer au Québec, par

⁵² SSM.CAN.00000123_REL.0001 et SSM.CAN.00000124_REL.0001, Compte rendu présenté aux deux chambres du Parlement: Consultations prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence* (FR) et (ANG).

exemple, des mesures qui réglementent les activités des institutions financières.

- Le lieutenant du Québec a également communiqué avec le Vice-premier Ministre et ministre de la Sécurité publique du Québec et le ministre des Finances du Québec pour transmettre le même message.
- Des représentants du Cabinet du Premier Ministre ont été en contact avec le Cabinet du Premier Ministre du Québec.
- Le Ministre des Affaires intergouvernementales a également été en contact avec le Premier Ministre de l'Ontario et a reçu des commentaires du Premier Ministre de la Saskatchewan.
- Le Ministre des Affaires intergouvernementales a également communiqué avec les premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.
- Le 14 février 2022, le Cabinet du Premier Ministre s'est entretenu avec le Cabinet du Premier Ministre de l'Ontario et le Cabinet du Premier Ministre de Terre-Neuve-et-Labrador pour expliquer la raison d'être et la mise en œuvre de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

100. Le Premier Ministre a tenu compte des commentaires partagés à la RPM, ainsi que des nombreuses autres sources d'information et de renseignements et des conseils du greffier du Conseil privé, avant d'annoncer l'intention du gouvernement d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*.

101. La Proclamation déclarant une urgence d'ordre public et les mesures connexes ont été publiées dans une édition spéciale de la Gazette du Canada le 15 février 2022. Les mesures ont également été affichées sur le site Web du BCP (décrets du Conseil). Le même jour, le Premier Ministre a écrit à tous les premiers ministres provinciaux pour les remercier de la consultation productive qu'ils ont eue lors de la RPM, et leur a fait part de la Proclamation, expliquant les six types de mesures prises en vertu de celle-ci, et confirmant que cette mesure n'était pas prise pour remplacer mais pour compléter les autorités provinciales. Le Premier Ministre a indiqué que la consultation et la coordination se poursuivraient.⁵³

102. Le 16 février, le gouvernement a déposé le rapport devant les chambres du Parlement : Consultations sur la *Loi sur les mesures d'urgence* devant les deux Chambres du Parlement.⁵⁴

⁵³ SSM.CAN.00000111_REL.0001, lettre aux Premiers Ministres à laquelle est jointe une proclamation déclarant une urgence d'ordre public, datée du 15 février 2022.

⁵⁴ SSM.CAN.00000123_REL.0001 et SSM.CAN.00000124_REL.0001, Compte rendu présenté aux deux chambres du Parlement: Consultations prévues par la *Loi sur les mesures d'urgence* (FR) et (ANG).

Annexe I – Réunions du CSSS, de l'ESS, du GII et du Cabinet du 3 février au 23 février 2022

Date	Réunion	Note ou référence
3 février	CSU	SSM.NSC.CAN.00000292_REL.0001, procès-verbal du 3 février 2022.
6 février	CSU	SSM.NSC.CAN.00000293_REL.0001, procès-verbal du 6 février 2022.
8 février	CSU	SSM.NSC.CAN.00000295_REL.0001, procès-verbal du 8 février 2022.
10 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000209_REL.0001, procès-verbal du 10 février 2022.
11 février	CSMCO	SSM.NSC.CAN.00000212_REL.0001, Lecture daté du 11 février 2022.
12 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000214_REL.0001, procès-verbal du 12 février 2022.
13 février	CSMCO	SSM.CAN.00000096_REL.0001, Lecture daté du 13 février 2022.
13 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000095_REL.0001, procès-verbal du 13 février 2022.
13 février	Cabinet	SSM.NSC.CAN.00000216_REL.0001, procès-verbal du 13 février 2022.
14 février	CSMCO	SSM.CAN.00000116_REL.0001, relevé de notes daté du 14 février 2022.
15 février	Cabinet	SSM.NSC.CAN.00000297_REL.0001, procès-verbal du 15 février 2022.
16 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000401_REL.0001, procès-verbal du 16 février 2022.
17 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000402_REL.0001, procès-verbal du 17 février 2022.
18 février	CSMCO	SSM.NSC.CAN.00000224_REL.0001, Lecture daté du 18 février 2022.
18 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000403_REL.0001, procès-verbal du 18 février 2022.
19 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000404_REL.0001, procès-verbal du 19 février 2022.
20 février	CSMCO	SSM.NSC.CAN.00000228_REL.0001, Lecture daté du 19 février 2022.
20 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000405_REL.0001, procès-verbal du 20 février 2022.

21 février	CSMCO	SSM.NSC.CAN.00000232_REL.0001, Lecture en date du 21 février 2022.
21 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000406_REL.0001, procès-verbal du 21 février 2022.
22 février	CSMCO	SSM.NSC.CAN.00000235_REL.0001, Lecture daté du 22 février 2022.
22 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000407_REL.0001, procès-verbal du 22 février 2022.
23 février	GII	SSM.NSC.CAN.00000408_REL.0001, procès-verbal du 23 février 2022.

Annexe II - Exemples spécifiques d'engagement intergouvernemental

Consultation et engagement du gouvernement avant la déclaration d'une urgence publique

1. En ce qui concerne l'engagement intergouvernemental entrepris par les secrétariats du BCP ou les ministres soutenus par le BCP (c.-à-d. le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Intergouvernementales ou le Lieutenant du Québec), voici quelques exemples spécifiques et leur chronologie :
 - 31 janvier 2022 : Le Premier Ministre s'est entretenu avec le maire d'Ottawa au sujet de l'occupation illégale à Ottawa.
 - Le 3 février 2022 : Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Protection civile s'est entretenu avec le président de l'Association canadienne des chefs de police au sujet du soutien au Service de police d'Ottawa.
 - 3 février 2022 : Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales s'est entretenu avec son homologue de l'Ontario et a proposé de mettre en contact les responsables fédéraux de la sécurité publique avec ceux de l'Ontario afin de partager des informations sur la base de l'expérience d'Ottawa.
 - 3 février 2022 : Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales s'est entretenu avec son homologue du Québec pour offrir des connexions avec le sous-ministre fédéral de la Sécurité publique afin de partager des informations basées sur l'expérience d'Ottawa.
 - 3 février 2022 : Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Protection civile s'est également entretenu avec le président de la Fédération canadienne des municipalités au sujet de la situation à Ottawa.
 - Le 4 février 2022 : Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales s'est entretenu avec son homologue de l'Alberta afin d'ouvrir une ligne de communication concernant les événements qui se déroulent à Coutts et de mettre en contact le sous-ministre fédéral de la Sécurité publique avec son homologue de l'Alberta.⁵⁵
 - Le 5 février 2022 : Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Protection civile s'est entretenu avec le ministre de la Sécurité publique et du Solliciteur général et Vice-premier Ministre de la Colombie-Britannique au sujet des manifestations à Victoria et de la façon dont le gouvernement fédéral pourrait apporter son aide si les circonstances l'exigeaient.

⁵⁵ SSM.CAN.00000083_REL.0001, courriel de Coleen Volk à Michael Vandergriff, daté du 5 février 2022.

- Le 7 février 2022 : Réunion trilatérale entre le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Protection civile, le ministre de la Sécurité publique, le maire d'Ottawa, le directeur municipal d'Ottawa et le chef du Service de police d'Ottawa.
- Le 7 février 2022 : La ministre de la Protection civile s'est entretenue avec le solliciteur général de l'Ontario pour discuter des travaux de la table tripartite.
- Le 7 février 2022 : Le cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales a engagé le cabinet du ministre des Transports de l'Ontario.
- 8 février 2022 : Le Premier Ministre s'est entretenu avec le maire d'Ottawa au sujet de l'occupation illégale à Ottawa.
- 9 février 2022 : Le Premier Ministre s'est entretenu avec le Premier Ministre de l'Ontario au sujet des mesures prises par la province en ce qui concerne le pont Ambassador.
- Le 9 février 2022 : Le Sous-ministre des Affaires intergouvernementales s'est entretenu à deux reprises avec son homologue, le sous-ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, pour discuter des blocages du pont Ambassador et des discussions qui ont lieu entre les fonctionnaires des Transports et les autorités fédérales au sujet du pont et du point d'entrée. Ils ont également discuté de la logistique d'une réunion tripartite avec Ottawa qui aura lieu le même jour⁵⁶.
- Le 10 février 2022 : Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales a eu un bref contact avec son homologue de l'Ontario au sujet de la situation au pont Ambassador.
- 10 février 2022 : Le Premier Ministre s'est entretenu avec le maire de Windsor au sujet des blocages du pont Ambassador.
- 10 février 2022 : Le Ministre des Affaires Intergouvernementales a communiqué avec le Premier Ministre de l'Alberta.
- 10 février 2022 : Le Ministre des Affaires Intergouvernementales a parlé avec le Premier Ministre de l'Ontario. Le Premier Ministre a indiqué que le lendemain matin, il annoncerait que l'Ontario émettrait un décret en vertu de la *Loi sur les situations d'urgence*, imposant des pénalités et des sanctions sévères aux camionneurs impliqués dans les blocages illégaux.⁵⁷

⁵⁶ SSM.CAN.00000086_REL.0001, ON Courriel d'engagement daté du 9 février 2022.

⁵⁷ SSM.CAN.00000094_REL.0001, Lecture de l'appel avec le Premier Ministre Ford en date du 10 février 2022.

- Le 11 février 2022 : Le Sous-ministre des Affaires Intergouvernementales s'est entretenu brièvement avec son homologue de l'Ontario au sujet des travaux en cours à Windsor et à Ottawa, et de l'annonce du Premier Ministre de l'Ontario de promulguer des pouvoirs d'urgence.
- 11 février 2022 : Le Sous-ministre des Affaires Intergouvernementales a parlé à son homologue du Manitoba à la suite de la lettre reçue ce jour-là du Premier Ministre du Manitoba.
- 11 février 2022 : Le Ministre des Affaires Intergouvernementales a communiqué avec le Premier Ministre de l'Ontario pour reconnaître l'importance des mesures prises par l'Ontario ce jour-là.
- 11 février 2022 : Le Ministre des Affaires Intergouvernementales a communiqué avec le Premier Ministre de l'Alberta. Le Premier Ministre s'est dit préoccupé par le fait que les provinces ont été laissées avec le défi de l'application de la loi, et qu'il n'y a pas eu de réponse à la demande d'aide pour les dépanneuses.
- 12 février 2022 : Le Ministre des Affaires Intergouvernementales a communiqué avec le Premier Ministre de la Nouvelle-Écosse pour s'informer de la situation actuelle et offrir le soutien du gouvernement fédéral pour aider la province à faire face aux perturbations et aux blocages.
- Le 12 février 2022 : Le Ministre des Affaires intergouvernementales a communiqué avec le Premier Ministre du Nouveau-Brunswick pour s'informer de la situation actuelle et offrir le soutien du gouvernement fédéral pour aider la province à réagir aux perturbations et aux blocages.
- Le 12 février 2022 : Le Ministre des Affaires Intergouvernementales a communiqué avec le Premier Ministre de Terre-Neuve-et-Labrador pour s'informer de la situation actuelle et offrir le soutien du gouvernement fédéral pour aider la province à réagir aux perturbations et aux blocages.
- Le 12 février 2022 : Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales s'est entretenu brièvement avec son homologue de l'Ontario au sujet de la collaboration entre les ordres de gouvernement et de la demande d'injonction de la Ville d'Ottawa.
- Le 13 février 2022 : Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Protection civile s'est entretenu avec le président de l'Association canadienne des chefs de police au sujet du soutien au Service de police d'Ottawa.

- Le 13 février 2022 : Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre de la Protection civile s'est entretenu avec le ministre de la Sécurité publique et du Solliciteur général et Vice-premier Ministre de la Colombie-Britannique au sujet des manifestations à Victoria et de la façon dont le gouvernement fédéral pourrait apporter son aide si les circonstances l'exigeaient.
- 13 février 2022 : Le ministre des Affaires intergouvernementales a communiqué avec le Premier Ministre de la Colombie-Britannique pour s'informer de la situation actuelle et offrir le soutien du gouvernement fédéral pour aider la province à faire face aux perturbations et aux blocages. Le Premier Ministre a indiqué que les événements étaient sous contrôle en Colombie-Britannique et que les protestations à l'Assemblée législative étaient de moins en moins nombreuses.

Consultation/engagement du gouvernement après la déclaration d'urgence publique

2. Le gouvernement du Canada a fait savoir à toutes les provinces qu'il s'engageait à poursuivre la consultation et la collaboration avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que la réponse fédérale complète les efforts de leurs gouvernements. Une consultation continue serait également nécessaire s'il s'avérait nécessaire de modifier ou de prolonger les décrets existants en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
3. Soutenus par leurs fonctionnaires, les ministres se sont engagés auprès de leurs homologues après la RPM et de façon continue, tout comme le sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les consultations continues ont permis d'échanger de l'information et de s'assurer que le gouvernement fédéral continuait de recevoir des commentaires des PT sur l'invocation de la Loi. De nombreux engagements ont été pris par d'autres ministères. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.
 - Le 14 février, le ministre de la Justice et procureur général du Canada s'est entretenu avec son homologue québécois au sujet de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
 - Le 14 février, le ministre des Transports s'est entretenu avec le ministre des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique au sujet des blocages aux postes frontaliers. Les ministres ont discuté de la façon dont la *Loi sur les mesures d'urgence* peut aider les forces de l'ordre.
 - Le 14 février, le lieutenant du Québec s'est entretenu avec le sous-ministre de la province de Québec, Premier Ministre et ministre de la Sécurité publique.
 - Le 14 février, le lieutenant du Québec s'est entretenu avec le ministre de la province de Québec de l'époque et ensuite avec le ministre de la finance.

- Le 15 février, le ministre des Transports s'est entretenu avec le ministre des Travaux publics de la Nouvelle-Écosse et a donné un aperçu des mesures d'urgence prises en vertu de la *Loi sur les urgences*.
- Le 15 février, des représentants du bureau du ministre de la Justice se sont entretenus avec le maire de Winnipeg au sujet de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Dans une déclaration faite le même jour, le maire s'est dit reconnaissant que le gouvernement fédéral « prenne des mesures pour mettre à disposition des outils supplémentaires afin d'aider à mettre fin rapidement et pacifiquement aux occupations illégales. »⁵⁸
- Le 15 février, le SAI a organisé une séance d'information sur la *Loi sur les mesures d'urgence* à l'intention des sous-ministres FPT des affaires intergouvernementales.
- Le même jour, une réunion bilatérale a eu lieu entre le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, le sous-greffier du Bureau du Conseil privé et leurs homologues provinciaux du Québec au sujet de l'utilisation de la *Loi sur les mesures d'urgences*.
- Le 16 février, le sous-ministre adjoint des Affaires intergouvernementales s'est joint à ses collègues de la Justice et des Transports lors d'une réunion ad hoc au niveau des SMA du Comité FPT de la prévention du crime et des services de police, dirigé par la Sécurité publique, afin de donner une séance d'information et de discuter des mesures de la *Loi sur les mesures d'urgences*.
- Le même jour, le sous-ministre des Affaires intergouvernementales et le sous-ministre de la Justice ont tenu une réunion bilatérale avec leurs homologues du Manitoba.
- Le 17 février, une réunion de suivi de la réunion FPT du 15 février a été convoquée par le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, à laquelle participait également le sous-greffier du Conseil privé.
- Le 17 février également, le Premier Ministre a reçu des lettres du Premier Ministre du Manitoba et du Premier Ministre de l'Alberta exprimant leur point de vue et leur désaccord sur l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et sur la pertinence des consultations.⁵⁹

⁵⁸ « Emergencies Act get warm reception from Winnipeg mayor » daté du 15 février 2022, en ligne sur CBC : <<https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/emergencies-act-invocation-mixed-sentiment-winnipeg-1.6352981>>, [[La Loi sur les urgences reçoit un accueil chaleureux du maire de Winnipeg, mais une épaupe froide des manifestants | CBC News](#)].

⁵⁹ SSM.CAN.00000126_REL.0001, lettre du Premier Ministre de l'Alberta au Premier Ministre Trudeau datée du 17 février 2022; SSM.CAN.00000129_REL.0001, lettre du Premier Ministre du Manitoba au Premier Ministre Trudeau datée du 17 février 2022.

- Le 18 février, le Premier Ministre a reçu une lettre du Premier Ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, exprimant son appui aux mesures fédérales prises.⁶⁰
- Le 18 février, le SAI a reçu des questions sur la mise en œuvre des mesures de la *Loi sur les mesures d'urgences* de la part de fonctionnaires de la Colombie-Britannique. Le SAI a fourni des réponses aux questions de la Colombie-Britannique après avoir consulté d'autres ministères, notamment ceux de la Justice, des Finances et de la Sécurité publique.⁶¹
- Toujours le 18 février, le sous-ministre des Affaires intergouvernementales a écrit à ses homologues pour faire le suivi de la réunion FPT de la veille, en joignant des copies des documents anglais et français déposés à la Chambre des communes relativement à la Loi sur les mesures d'urgence, et en les invitant à communiquer avec lui s'ils souhaitaient poursuivre les discussions.⁶²
- Le 23 février, les ministres de la Justice et de la Sécurité publique ont rencontré les ministres FPT de la Justice et de la Sécurité publique. Ils ont fait le point sur le recours à la *Loi sur les mesures d'urgences* et sur les raisons pour lesquelles cette mesure était justifiée.
- Le 23 février 2022, le sous-ministre des Affaires intergouvernementales a informé ses homologues par courriel que, suite à une évaluation des circonstances actuelles, le gouvernement du Canada avait décidé de révoquer la déclaration d'urgence d'ordre public et les décrets et règlements connexes en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgences*.⁶³

⁶⁰ SSM.CAN.00000131_REL.0001, lettre du Premier Ministre de Terre-Neuve-et-Labrador au Premier Ministre Trudeau datée du 18 février 2022.

⁶¹ SSM.CAN.00000135_REL.0001 et SSM.CAN.00000136_REL.0001, Emergencies Act British Columbia Questions du 18 février 2022.

⁶² SSM.CAN.00000132_REL.0001, suivi de la réunion, courriel du 18 février 2022.

⁶³ SSM.CAN.00000143_REL.0001, courriel du sous-ministre Michael Vandergrift aux homologues, daté du 23 février 2022.